



Autoroutes du Sud de la France

D. R. E. R. A. A.

DELEGUES DU PERSONNEL

Questions posées préalablement à la séance par la **CGT** pour la réunion prévue.

Le mardi 03 novembre 2015.

1. Dérogations

Les élus CGT demandent à la direction que lors des poses de signalisations cette dernière informe et présente à l'ensemble des ouvriers autoroutiers du district concerné les dérogations de chantiers existantes.

2. Double sens

Les élus CGT demandent à la direction quelles consignes sont à adopter pour les véhicules de sécurité et de secours se présentant à un échangeur lors d'un contre sens signalé ou avéré entraînant la fermeture de toutes les barrières de péage.

3. Extrait du CR de la commission C80 du 17 Octobre 2013

Les membres demandent quel est le critère pour un poste à cheval, est-il comptabilisé en P1 ou en P2. Par exemple pour un 8/16, un 10/18 ?

Il est répondu que si la majorité du poste est avant 13h, le poste ressort en P1. Pour le cas du 8/16, il est décompté en P1.

Sur les compteurs équité pour l'année 2015 qui ont été donnés pour la commission suivi C80, on peut voir pour certains salariés + de P1 que de P2. Les élus CGT veulent savoir si un 09/17, 10/18, 11/19 sont bien comptabilisés en P2 ?

4. Question du DP du 06 Octobre 2015

Question 6 :

Déclassement - Les véhicules en classe 2 aménagés pour le transport d'handicapés bénéficient d'un déclassement et d'un montant en classe 1. La classe 6 est tabulée pour tous les véhicules aménagés et immatriculés en France.

Comment est-il possible d'expliquer à un client étranger que cette consigne ne concerne que les véhicules Français ?

Pourquoi ne pas déclasser un véhicule étranger s'il est bien aménagé en véhicule handicapé ?

Réponse :

Le déclassement des véhicules classe 2 aménagés pour le transport de personnes handicapées se fait sans distinction de nationalité. Il concerne les véhicules immatriculés en France et à l'étranger.

Les élus CGT sont très surpris de la réponse de la Direction. En effet, sur les fiches réflexes (1-Absence de classe, défaut de classification) il est bien écrit : classe 6 pour les véhicules aménagés et immatriculés en France portant la mention sur la carte grise. Les élus CGT demandent si la fiche réflexe va être modifiée en conséquence de sa réponse lors des DP du 6 octobre ?

5. Itinérance non prévue pour les TP

Un technicien péage peut faire fonction de SPP, dans ce cas, il percevra 10 points sur son salaire de base conformément à la Convention 80 relative au péage. Certains TP ne font pas fonction et donc sont et restent des techniciens péage à part entière. L'itinérance faisant partie intégrante de la fonction de SPP, tous les salariés faisant « terrain » sont donc amenés à faire de l'itinérance malgré que conventionnellement l'itinérance ne soit pas prévue pour les TP. Les élus CGT demandent à ce que les 10 points conventionnels soient attribués aux TP concernés.

6. Question DP du 04 mai 2015

Question n°9

Question du DP du 2 Décembre 2014

Télé opération

Sur le péage de Valence pour l'année 2014, il y a eu 5 départs en passerelle ou en détachement. En fin d'année 2014 nous avons eu 6 nouveaux arrivants dans ce service. On apprend que la DRE contacte encore des salariés pour faire des passerelles ou des détachements.

Certains élus demandent à la Direction d'expliquer clairement son objectif sur la télé opération de Valence ?

La Direction a besoin de combien de salariés pour faire fonctionner la télé opération dans de très bonnes conditions de travail ?

Réponse :

La Direction tient à rappeler avant toute chose que les passerelles et détachements se font sur le volontariat des salariés concernés.

Comme présenté et commenté lors des séminaires péages et de la dernière réunion de CE, le dimensionnement socle de téléopération sur le périmètre RAA est 6 P1 / 6 P2 / 2 P3 (dont 2 postes de télé exploitation)

Depuis Décembre 2014 nous apprenons que l'on contacte encore des salariés pour partir dans d'autres services. La Direction ne peut pas nier que l'on va être en sous-effectif dans les télé-opération dans les prochains mois.

Certains élus demandent si nous avons déjà été en dessous du socle qui est prévu dans le prévisionnel 2015 pour les besoins des salles de télé-opération pour le nombre de télé-assistants depuis le 19 Janvier date de mise en place des télé-opérations ? Si oui nous voulons savoir les dates où les télé-opérations a été en dessous de 6P1/6P2/2P3.

Réponse :

Dans le cadre du projet d'entreprise Missions Viab, et suite aux différents forums réalisés récemment, plusieurs salariés ont formulé des souhaits de réalisation de vis ma vie et/ou formuler des souhaits de passerelles et/ou diversification. En parallèle, l'encadrement présente aux salariés, qui n'ont pas pu y participer, la mallette et les différentes activités proposées. La Direction rappelle que le dimensionnement présenté correspond aux besoins d'exploitation.

Suite aux forums viabilité organisés par la direction en 2015, beaucoup de salariés ont demandé de faire des journées « vis ma vie ». Certains ont même changé de service en réalisant une passerelle. On apprend aujourd'hui que certains salariés du péage ne peuvent plus réaliser de passerelles, elles sont systématiquement refusées.

Les élus CGT demandent pourquoi la direction a continué à inciter les salariés du péage en 2015 à faire des « vis ma vie », alors qu'en 2016, il n'y a pas de changement notable d'organisation à la télé-opération ?

7. Question DP du 6 octobre 2015

L'été 2015 vient de passer. Certains élus constatent que leur doute vient d'être confirmé. En effet, entre le 26 juin 2015 et le 9 septembre on constate d'énormes écarts sur le nombre de week-end de repos entre les salariés.

SPP et TP à temps complet : certains ont 2 week-end de repos (hors congés) sur toute la période alors que d'autres en ont 6 ! Pour les temps partiels, le nombre de week-ends de repos va de 2 à 5 (hors congés).

Certains élus rappellent le principe général d'équité de la convention 80, il est clair que cet été, il n'a pas du tout été respecté sur Valence. Certains salariés se sentent discriminés à forte raison. Même si nous comprenons la difficulté d'établir un tour de service, l'écart est trop grand et trop flagrant pour que cette excuse soit tolérable.

La Direction peut-elle nous expliquer cette grosse différence dans les week-ends de repos hors congés sur les 11 semaines calculées ? La même erreur va-t-elle se reproduire pour 2016 ?

Réponse :

Comme indiqué dans la question, il s'agit d'un principe général d'équité que nous nous devons d'assurer entre les salariés se trouvant dans une situation comparable (taux d'activité, missions, volontariat...). La vie du tour (absentéisme, demande

de permutation...) peut amener à certains changements. Dans le cas d'espèce, 5 we ont été modifiés sur volontariat et 2 sur permutation.

Question 9 :

Equité sur les week-ends de dispo - Suite de la question précédente. L'année 2015 bat tous les records du non-respect de l'équité ! Entre le 1er janvier et le 5 décembre 2015, pour la Télé-opération de Valence certains SPP et TP à temps plein ont eu 5 week-ends en dispo de programmés alors que d'autres en ont 0. Pour les TP à temps partiel, la différence va de 0 à 3.

Pour la Télé-opération de Thiers, (toujours entre le 1er janvier et le 5 décembre 2015) certains SPP et TP à temps plein ont eu 6 week-ends en dispo de programmés alors que d'autres en ont 0.

Certains élus veulent savoir pourquoi il y a une telle différence entre les salariés qui sont en dispo les weekends ?

Réponse :

Les conducteurs péage s'efforcent constamment de construire un tour respectant une certaine équité entre les salariés se trouvant dans une situation comparable, les journées de disponibilité sont programmées de manière régulière, sachant que les différentes absences peuvent conduire à programmer des JD initialement prévues en week-end sur la semaine. L'équité concernant le nombre de JD programmées se mesure sur une année complète.

Les élus CGT tiennent à rappeler à la direction que l'équité ne se mesure pas seulement à un décompte de postes en fin d'année. C'est tout au long de l'année que l'équité doit être respectée. De plus, les réponses apportées par la direction ne correspondent absolument pas à la réalité. Le comparatif qui a été réalisé, ne prend pas en compte les permutations, maladies, congés. Les 6 WE de repos ont bien été programmés en R. Les élus CGT redemande à la direction d'expliquer cet écart.

8. Question DP du 6 octobre 2015

s'amplifie de jour en jour. Certains élus veulent savoir ce que la Direction va envisager sur nos remontées, en sachant que certains salariés ne veulent pas parler de leur mal être auprès de leur encadrement ?

Réponse :

Un certain nombre d'actions de prévention et de dispositifs liés aux Risques Psychosociaux ont été mis en place par la Direction depuis plusieurs années.

Si la direction est toujours attentive aux situations avérées ou supposées qui peuvent lui être remontées, elle ne peut que dénoncer le constat décrit dans la question qui ne correspond pas à la réalité, beaucoup de salariés de notre direction sont aussi très satisfaits de leur poste et des conditions dans lesquelles ils travaillent

La direction rappelle par ailleurs que différents interlocuteurs (encadrement, service RH, médecine du travail, assistante sociale, membres CHSCT...) peuvent être saisis par des salariés qui en exprimeraient le besoin.

Question 16 :

Question du DP de Mai 2015

Question n°14

Les salariés avaient eu un questionnaire sur les risques psychosociaux. Depuis un an certains élus font remonter en DP des questions du mal-être de tous les salariés.

Peut-on savoir ce que la Direction a mis en œuvre sur les risques psychosociaux ?

Réponse :

La Direction rappelle qu'elle mène depuis plusieurs années de nombreuses actions visant à prévenir les risques psychosociaux, et a lancé en 2014 une démarche collective et participative sur le bien-être au travail. Cette démarche a d'ailleurs été présentée à plusieurs reprises en CE, CHSCT et en DP.

Depuis le mois de Mai, le stress s'est encore beaucoup amplifié dans tous les services. Certains élus croisent de + en + de salariés avec les larmes aux yeux, constatent de + en + de salariés en arrêt de travail pour maladie liée au stress, un nombre croissant de visites à la médecine du travail et de contacts avec REHALTO. On entend toujours dire par la Direction, qu'elle n'est pas au courant des remontées du mal être au travail. Certains élus peuvent confirmer qu'il y a bien un mal être au travail dans la DRE RAA et qui

Devant la divergence persistante entre les élus et la direction sur le sujet du stress des salariés, les élus CGT demandent à la direction de transmettre le nombre d'interventions de Rehalto sur les années 2013, 2014 et 2015.

9. Service hivernal

Lors de la présentation du service hivernal annuelle aux AO, les responsables des districts viennent d'annoncer aux ouvriers autoroutiers qu'ils vont devoir former et accompagner les entreprises qui vont saler et déneiger à leur place.

Jusqu'à lors les entreprises n'avaient qu'une journée pour revoir le matériel et le tracé. Les salariés et les élus CGT sont surpris par cette façon de faire, ainsi en ayant des compétences en la matière, de les voir laisser filer entre les « doigts » pour les externaliser avec la Sécurité qui sont le « cœur du métier » de la viabilité. Sachant aussi que Vinci internalise d'autres activités, il est inconcevable pour les OA et la CGT que la Viabilité Hivernale soit externalisée et de ne pouvoir faire que le minimum en cas de coup dur derrière les entreprises.

Les élus CGT demandent à la Direction de revoir leur copie sur la VH, ainsi que de remettre des moyens (OA et des camions), afin que ces derniers puissent retrouver leur activité de spécialistes acquise depuis de nombreuses années, dont une entreprise non garant d'être sous-traitante au long terme ne pourra pas avoir.

Dans le cas où la Direction continuerait sur ses idées obtuses, elle devra prendre la responsabilité, du fait de laisser cette compétence qui se dégradera forcément avec le temps.

10. Consignes de sécurité

Les élus CGT demandent les consignes de sécurité en vigueur pour le péage